

UNITE DE DIETETIQUE

2344, Route de la Fénerie
06580 PEGOMAS

☎ : 04.92.97.32.32

☎ : 04.92.97.32.84

Email : contact@unitededietetique.com

Site internet : www.unite-de-dietetique.fr



INFORMATIONS POUR VOTRE ADMISSION EN HOPITAL DE JOUR

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Votre courrier de confirmation de votre admission indique la date et l'heure d'arrivée au sein de notre établissement : nous vous demandons de les respecter et de contacter le bureau des entrées en cas de retard.

Si une **prescription médicale de transport** vous est établie par votre médecin, elle doit être soumise à «entente préalable» de votre Caisse d'Assurance Maladie. Veillez à ce que la prescription médicale couvre les trajets d'aller et de retour.

Les formalités administratives

Lors de votre admission, nous vous remercions de bien vouloir :

- présenter les documents originaux suivants
 - votre **carte vitale mise à jour**
 - votre **carte de complémentaire santé en cours de validité pour l'année**
 - votre **pièce d'identité en cours de validité**
- présenter les pièces justificatives de prise en charge de vos frais de séjour ci-après cochées
 - la **prescription médicale de votre séjour** établie par le médecin qui a complété le dossier médical de pré admission
 - l'**accord de prise en charge de séjour de votre organisme d'Assurance Maladie Obligatoire**
La prise en charge de votre séjour est soumise à une demande d'entente préalable pour admission en service de soins. La prescription médicale de votre séjour établie par votre médecin est à transmettre au service médical de votre caisse de sécurité sociale qui, si accord, vous délivrera prise en charge administrative des frais de séjour.
 - l'**accord de prise en charge de séjour de votre organisme d'Assurance Maladie Complémentaire**
Attention toutes les mutuelles ne délivrent pas de prise en charge. Nous vous conseillons de contacter votre mutuelle pour connaître les modalités exactes de votre prise en charge en précisant le n° FINESS de notre établissement **060800182** et le code DMT **172**.
L'accord de votre mutuelle devra mentionner les modalités de prise en charge du **ticket modérateur**.

ATTENTION : En l'absence des pièces justificatives de prise en charge de vos frais de séjours le jour de votre admission, un chèque de caution d'un montant de 1 300 € vous sera demandé et conservé dans votre dossier jusqu'à réception des pièces manquantes.

Les frais à acquitter le jour de votre admission

Votre séjour est pris en charge à 80 % par votre organisme d'assurance maladie obligatoire et vous n'avez pas de mutuelle ou cette dernière ne pratique pas le tiers payant : _____ € par jour d'hospitalisation au titre du **ticket modérateur** (20%).

Votre séjour est pris en charge à 100 % par votre organisme d'assurance maladie obligatoire : **aucun**

A ce montant peut s'ajouter, si vous en faites la demande : une caution pour la remise d'une clé de vestiaire : 20 € ou pièce d'identité.

Votre séjour en service de soins

Vos formalités administratives accomplies, vous serez accueillis en service de soins par la diététicienne.

Cette première journée d'hospitalisation est une journée de présentation et d'évaluation. Elle permettra d'organiser votre prise en charge. Vous rencontrerez les professionnels de santé qui seront chargés d'établir avec vous votre projet thérapeutique.

A cette occasion, nous vous remercions de bien vouloir remettre :

- votre ordonnance avec votre traitement en cours
- les documents médicaux datant de moins de 6 mois en votre possession (résultats biologiques, radiographies, scanners, échographies, ECG

Liste des effets nécessaires à votre séjour

- maillot de bain (attention, les shorts de bain ne sont pas autorisés), bonnet de bain, chaussures spéciales pour la piscine, type chaussons en caoutchouc rigide (pas en latex...).
- tenue (joggings, shorts et tee-shirts) et chaussures de sport
- un bloc-notes et un stylo

Pour des raisons d'**hygiène et de sécurité**, l'autorisation d'accès au bassin de rééducation nécessite **l'ensemble de ces équipements de bain** (maillot, bonnet, peignoir, chaussures).

Quelques conseils

Nous vous recommandons **de ne pas apporter d'objets de valeur** (bijoux, PC et téléphone portable, appareil photo,...) pour éviter tout vol ou toute perte.

Un parking extérieur « non surveillé » est à votre disposition.

L'établissement ne peut être tenu pour responsable pour toutes dégradations ou vols de véhicules stationnés sur le parking.

Nous sommes heureux de vous accueillir très prochainement dans notre établissement.